

Small files: Tunisia: Small files: Tunisia - 14

HS L 179:193



Dag Hammarskjöld's samml.

L 479:133

Tunisia - 1960

28 Nov.

Bourguiba, Habib (President of Tunisia)

- 1 letter to D.M.



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

Le Président

Tunis, le 28 Novembre 1960

Monsieur le Secrétaire Général,

Ayant examiné le développement de la situation à l'intérieur de la République du Congo et notamment celle engendrée par les tristes événements qui se sont déroulés à Léopoldville dans la nuit du 21 au 22 Novembre 1960, je me dois d'appeler votre haute attention sur les sérieuses conséquences qui en découlent.

En dépit de la peine que m'ont causée ainsi qu'au peuple tunisien les pertes répétées subies par la Brigade tunisienne mise à la disposition de l'Organisation des Nations Unies au Congo, je voudrais m'écarter de toute considération d'ordre affectif pour ne voir que la Mission que nous nous sommes engagés à remplir dans ce pays aux côtés des Nations-Unies.

../..



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

Le Président

- 2 -

Lorsque les Nations-Unies ont adressé leur appel aux Etats membres pour contribuer au rétablissement de la paix et de l'ordre au Congo, veiller à son indépendance et à son intégrité territoriale, la Tunisie a été l'un des premiers pays à répondre favorablement à cet appel. Mon pays a dépêché au Congo tous les effectifs militaires demandés par l'O.N.U.. Malgré ses besoins accrus en techniciens, la Tunisie a consenti à mettre à la disposition du nouvel Etat un nombre appréciable d'agents dont une partie continue à l'heure où je vous écris, à honorer ses engagements soit envers l'ONU, soit envers le Gouvernement Congolais lui-même. Nous avons prévu que d'autres techniciens pourront rejoindre ce pays dès que le besoin se fera sentir. Nous avons accepté tous ces sacrifices, parce que d'une part nous voulions éviter au Congo les remous de la guerre froide et que d'autre part nous étions conscients que le prestige de l'Organisation des Nations-Unies était en jeu, et qu'en conséquence nous nous devions d'oeuvrer pour le succès de sa mission au Congo, succès dont l'humanité tout entière aurait ressenti les bienfaits.

..//..



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

Le Président

- 3 -

L'oeuvre que s'était assignée l'ONU, consistait - tout en assurant la protection des personnes et des biens - à accorder l'aide nécessaire pour consolider les assises des institutions congolaises et pour doter le pays de structures administratives et techniques valables. Or, à mon grand regret, je suis obligé de constater que non seulement l'autorité de l'Etat du Congo ne se consolide pas et qu'elle s'effrite, mais, pis encore que l'unité nationale qui paraissait réalisée au moment de l'accession du Congo à l'Indépendance s'est dangereusement désagrégée.

L'anarchie a gagné l'ensemble du pays, et les forces des Nations Unies qui étaient naguère accueillies amicalement par les Congolais, soulèvent aujourd'hui auprès de ceux-ci des sentiments de haine et de vindicte. Nous sommes bien loin de l'atmosphère que nous voulions instaurer pour

../..



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

Le Président

- 4 -

l'accomplissement de notre tâche. Le prestige de notre organisation en pâtit et l'oeuvre que nous avons l'intention de réaliser s'en ressent sérieusement. Il est certain que dans ce champ plein d'obstacles et d'embûches, l'ONU a essayé de se frayer un chemin efficace et de parvenir à ses objectifs par des moyens pacifiques et conciliatoires. Mais je crois aussi que l'ONU n'a pas su toujours dans ces circonstances délicates, choisir les moyens appropriés à ses intentions. Paralysés par les aspects juridiques ou parfois même formels dans lesquels ils ont toujours situé leur action, les représentants de l'ONU ont voulu appliquer au Congo des critères rigides alors qu'une attitude plus réaliste pouvait contribuer à annihiler certaines tendances nuisibles à la cause de la paix et de la stabilité au Congo, sans pour autant porter atteinte à l'intégrité des institutions de l'Etat congolais. L'attitude d'objectivité absolue et d'égal comportement à l'égard des autorités légitimes ou de fait, a pratiquement abouti à la confusion et à des contradictions que nous remarquons presque quotidiennement dans l'action des représentants de Votre

../..



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

Le Président

- 5 -

organisation. Il serait injuste dans cette analyse de l'action de l'ONU de ne pas remarquer - pour les dénoncer vigoureusement - les immixtions, manoeuvres et action déloyale de certains états membres qui, en favorisant l'une ou l'autre des Parties congolaises, sans parler des factions régionales ont contribué à attiser les passions et paralyser l'action de l'ONU. Cet état de choses, si jamais il se prolongeait, risquerait de rendre inopérante, voire inutile, la présence de l'ONU au Congo ; et des pays, dont le mien, regretteront de voir que les sacrifices qu'ils ont consentis n'ont pas empêché la détérioration de la situation du pays secouru .

Au moment où nous assistons à la prolifération des prétendants au pouvoir, que nous voyons l'autorité centrale méconnue et bafouée aux yeux des masses congolaises donnant libre cours à d'horribles excès, certains s'évertuent à discuter de la valeur constitutionnelle de la dernière autorité qui subsiste dans ce pays.

../..



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

Le Président

Les représentants de l'ONU eux-mêmes cédant parfois à leur souci d'éviter le pire, encouragent par leurs hésitations ou leurs initiatives malheureuses des développements de plus en plus dangereux, offrant le spectacle de l'indécision et du désarroi. Si certains états membres de l'ONU sont égarés par des velléités partisanses ou des arrière-pensées inavouables, les représentants de l'ONU ne doivent pas perdre pied, ni retenir dans un souci d'équilibre le raisonnement de certaines tendances extrémistes.

Cet imbroglio est aggravé par l'attitude de certains états intéressés par le problème Congolais. Le comportement de leurs représentants dans ce pays dépasse toute mesure. Je n'en veux pour preuve que l'obstination outrageante de certain représentant qui mésestimant les graves conséquences de son acte, refusa de répondre aux injonctions des autorités congolaises de quitter le pays, causant ainsi la mort de plusieurs personnes et altérant gravement les rapports de la force publique avec celles des Nations Unies.

../. ..



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

Le Président

- 7 -

Les représentants de l'ONU n'auraient pas dû fermer les yeux sur une situation qu'ils savaient pleine de dangers; ils auraient dû pallier ces difficultés en obligeant le dit représentant à quitter le pays - ce qu'ils firent trop tard - alors que l'avion qui devait le ramener vers les siens se trouvait à l'aérodrome depuis plusieurs heures.

Certes on aurait crié à l'immixtion de l'ONU dans les affaires intérieures du Congo. Mais l'ONU a le devoir d'intervenir pour mettre fin aux immixtions des autres et les ramener à une saine compréhension de leur rôle. Je partage, Monsieur le Secrétaire Général vos préoccupations concernant la nécessité de maintenir le problème congolais à l'abri de la guerre froide. Mais le souci d'efficacité qui a toujours inspiré vos actes, me paraît difficilement conciliable avec une attitude d'expectative des représentants de l'ONU à Léopoldville devant le déroulement des événements.

../..



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

Le Président

Au moment où le Congo va à la dérive, je crois que l'ONU doit reprendre énergiquement la situation en main et revoir les méthodes qu'elle y a suivies jusqu'à ce jour. Plus que jamais il y va, comme vous l'avez bien dit, d'une question de paix ou de guerre pour tous.

Telles sont, M. le Secrétaire Général, les quelques réflexions que j'ai jugé nécessaire de vous communiquer.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Secrétaire Général, les assurances de ma très haute considération./.

Monsieur DAG HAMMARSKJOELD
Secrétaire Général de l'Organisation
des Nations Unies

NEW-YORK